

Élections départementales - 20 et 27 juin 2021

10 propositions

pour un département enfin ouvert à tous et

à toutes #AEgalité

Candidates, candidats aux élections départementales,

Parmi les électeurs en France, 12 millions de personnes sont en situation de handicap et 8 millions d'autres sont leurs proches. Ces personnes, souvent "invisibles" car discriminées et marginalisées, vivent dans les villes ou les communes de votre département. Ce sont pourtant des citoyennes et citoyens qui exercent majoritairement leur droit de vote.

Sécurité, immigration, emploi, environnement sont, comme souvent, les thèmes propulsés sur le devant de la scène médiatique.

Qu'en est-il du handicap ? La crise sanitaire et économique actuelle les aurait-elle rendus à ce point encore plus invisibles ?

Parce qu'il est inadmissible que depuis 2017, le handicap arrive en tête des motifs de discrimination pour lesquels le Défenseur des droits est saisi, sans que ce phénomène ne soit pris en considération, APF France handicap demande donc instamment aux candidates et aux candidats de prendre en compte le handicap dans leurs communications publiques et dans leurs programmes : les personnes en situation de handicap et leurs proches en ont assez d'être considérés comme des citoyens de "seconde zone".

Ne les oubliez pas et faites de votre département un territoire qui tient compte de toutes et de tous ! Mobilisez-vous pour un département plus inclusif !

Garantir l'exercice des droits fondamentaux > Il ne suffit pas d'avoir des droits, encore faut-il pouvoir les exercer !

1 - Évaluer l'effectivité des droits dans le département

Mettre en place avec le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) un dispositif d'évaluation de l'effectivité des droits fondamentaux dans le département en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de ressources, d'autonomie, de logement, de transports, d'accessibilité aux biens et services...

 **Contact presse**

 **Bernard Mirande**

 **06 84 22 86 58 - bernard.mirande@apf.asso.fr**



Assurer l'autonomie > Le droit de choisir

2. **Accroître les moyens de fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

Renforcer, en lien avec la CNSA, les moyens d'accueil et d'information des personnes et de leur famille, les moyens d'évaluation des besoins et des réponses à apporter et les moyens d'accès aux droits spécifiques (allocations, prestations, offre de service).

3. **Être garant de la liberté du choix de vie des personnes avec une offre de service de proximité et diversifiée**

Proposer dans le cadre du schéma départemental autonomie 2019-2023, un élargissement de l'offre de service sociale et médico-sociale afin de permettre aux personnes et à leur famille, sur tout son territoire (urbain et rural), de choisir leur mode de vie : services d'aides à domicile, services d'accompagnement, accueils de jour ou temporaire, hébergements collectifs, services aux aidants, etc.

4. **Développer l'offre d'habitat inclusif**

Soutenir les projets d'habitat inclusif comme réponse possible aux personnes isolées à domicile ou vivant dans une structure collective (foyer, maison d'accueil spécialisée).

Permettre d'accéder et de se déplacer librement > Le droit d'accéder, d'aller et venir en toute liberté

5. **Rendre accessibles les bâtiments et les sites appartenant au département**

Garantir la mise en accessibilité, en tant que maître d'ouvrage, des bâtiments et sites dont le département est propriétaire : services, collèges, logements sociaux, sites touristiques, parcs, etc.

6. **Apporter un soutien financier à l'accessibilité des petites communes**

Soutenir les communes rurales dans la mise en accessibilité de leurs bâtiments et équipements et de leur voirie en participant au financement des travaux.

7. **Faciliter les transports inter-urbains des personnes à mobilité réduite**

Engager, en lien avec les conseils régionaux, une mobilisation pour un réseau de transports inter-urbains 100 % accessibles sur le territoire départemental.

Accentuer la mise en accessibilité des transports scolaires des élèves en situation de handicap, compétence départementale.

Agir tôt, dès la petite enfance > Le droit à une vie de famille

8. **Apporter son soutien aux parents**

Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap et les parents en situation de handicap dans le cadre des services de Protection Maternelle Infantile (PMI) du département, développer des partenariats avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et garantir l'accès à égalité aux modes de garde.

 **Contact presse**

 **Bernard Mirande**

 **06 84 22 86 58 - bernard.mirande@apf.asso.fr**

 www.apf-francehandicap.com

Soutenir l'emploi > Le droit de travailler**9. Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi**

Soutenir l'accompagnement des publics qui sont les plus éloignés de l'emploi, dont les personnes en situation de handicap : embauches et maintiens dans l'emploi dans les services du département, accompagnement social, soutien au déploiement de l'expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée (20 % des bénéficiaires sont en situation de handicap).

Permettre l'accès au numérique > Pouvoir faire valoir ses droits**10. Mettre en œuvre un plan départemental de lutte contre la fracture numérique**

Soutenir les initiatives de lutte contre la fracture numérique : équipements et connexions, initiations et accompagnements, aides aux démarches administratives en ligne, espace public numérique, etc. Un soutien à avoir en particulier à l'égard des collégiens.



APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>

**Contact presse****Bernard Mirande****06 84 22 86 58 - bernard.mirande@apf.asso.fr**

www.apf-francehandicap.org